



OFFRE D'EMPLOI

Jardinier/Horticulteur – saisonnier (26 semaines)

Val-Morin est une municipalité des Laurentides, campée entre montagnes et lacs qui offre, en toutes saisons, des attraits naturels et culturels reconnus et appréciés des citoyens comme des villégiateurs. Parmi ceux-ci, on retrouve notamment la station de ski Belle-Neige, le Parc régional Val-David-Val-Morin, le Centre de yoga Sivananda, le Théâtre du Marais de Val-Morin, la plage du lac Raymond, le parc linéaire le P'tit Train du Nord et le Club de golf Val-Morin.

Statut d'emploi : poste saisonnier à combler à compter du **2 mai 2022 ou plus tôt, selon la saison**

Horaire : 40 heures par semaine : Lundi au jeudi 7 h à 17 h, Vendredi 8 h à 12 h

Principales tâches et responsabilités

Sous la supervision du contremaître des travaux publics, le titulaire effectue divers travaux d'horticulture et d'arboriculture. L'employé participe à la conception et la mise en place de plates-bandes et ce, de façon créative et innovatrice. Le travail consiste également à réaliser diverses tâches liées à l'entretien paysager telles que le désherbage, la plantation, le découpage, l'amendement, l'arrachage, le rabattage, la taille et la tonte de gazon (gestion différenciée). Cette liste n'est pas exhaustive. Dans l'exécution de ses fonctions, le titulaire effectue toutes tâches connexes. Il peut aussi être appelé à participer aux travaux de voirie, de signalisation, d'aqueduc, d'égouts, d'entretien des bâtiments, des parcs, des terrains de jeux, etc.

Qualifications requises

- Être titulaire d'un diplôme d'études professionnel en lien avec l'emploi (DEP) ;
- Être créatif et à l'affût des tendances écologiques en aménagement paysager ;
- Détenir un permis de conduire valide, classe 5 (classe 3 un atout) ;
- Posséder des aptitudes pour les travaux manuels et une bonne endurance physique ;
- Avoir la capacité de travailler à l'extérieur, dans toutes les conditions climatiques ;
- Faire preuve d'autonomie ;
- Démontrer une ouverture d'esprit pour le travail en équipe ;
- Aptitudes et intérêt pour le service aux citoyens ;

Salaire, conditions de travail et avantages selon la convention collective en vigueur.

Les personnes désirant poser leur candidature peuvent le faire en toute confidentialité, en transmettant leur curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation, **au plus tard le 25 février 2022** à 17 h, à l'attention de Mélanie Lapierre, directrice du Service des travaux publics, par courriel à l'adresse suivante : directeurtp@val-morin.ca ou par la poste, à Municipalité de Val-Morin, 6120 Rue Morin, Val-Morin (Québec) J0T 2R0.

Aux seules fins d'alléger le texte, l'usage du masculin a été privilégié. Notez que seuls les candidats retenus seront contactés.